

COMMUNIQUÉ DE MOUTIER-RÉSISTE

Moutier-Résiste prend acte sans surprise mais avec satisfaction de la décision du Tribunal administratif du Canton de Berne quant aux recours contre le vote communaliste du 18 juin 2017. Son annulation par la Préfecture du Jura bernois est ainsi confirmée. Les insultes et les calomnies déversées sur la préfète par tous les milieux partisans de l'annexion de Moutier au canton du Jura sont donc renvoyées à leurs auteurs. Le renfort de militants venus du Jura est resté sans effet, au contraire des recours que des citoyens conscients ont déposés légitimement contre des comportements et des actes violant la lettre et l'esprit de la démocratie. Nous exprimons notre reconnaissance et nos félicitations à ces lucides et courageux recourants.

Le sort de notre cité et de la région dont elle est le centre, ne peut pas être décidé à coup de manipulations, d'abus et de tricheries.

Dans l'éventualité d'un second vote, nous exigerions que les règles du jeu soient suffisamment claires, strictes et leur respect garanti, pour que son issue n'ait pas à être contestée.

Nous voulons en premier lieu que la municipalité de Moutier soit exclue de l'organisation et de la surveillance d'un nouveau scrutin.

Nous exigeons que pour les négociations qui le précéderaient, dans la mesure où la commune de Moutier serait partie prenante, la représentation de celle-ci soit répartie à parts égales entre opposants et partisans d'une annexion au canton du Jura. Nous demandons aussi que les représentants antiséparatistes ne soient pas désignés par les autorités en place.

Dans le cas où nos doléances ne seraient pas prises en compte, nous nous sentirions en droit de faire appel à la justice.

Moutier-Résiste

Au nom du comité :

P.Roethlisberger, président